Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260608-D_2026_69_B-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
28 mai 2026

Affichage :
Du 15 juin au 15 août 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le vingt-huit mai conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Yohann RADIN, Stéphanie BON, Romain GUENO, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Elisabeth PANARDIE, Maryse AUDRAN, Pascal THEVENON, Romain COLLIGNON, Dominique JACQ, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaëlle GAUDE,

ABSENTS EXCUSÉS : Denis DUAULT, Jérémie NOGUES, Delphine SIRERA, Dominique CANNESSON, Bernadette DENIS

ABSENT (E) : Frédéric GOURDAIS, Maëlenn LE GUEN, Julie ORAIN, Jean Michel ENNESSER

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Denis DUAULT a donné pouvoir à Mourad ZEROUKHI, Jérémie NOGUES a donné pouvoir à Espérance HABONIMANA (NIYUNGEKO), Delphine SIRERA a donné pouvoir à Marjorie SOURNAC LEMOINE, Dominique CANNESSON a donné pouvoir à Yohann RADIN, Bernadette DENIS a donné pouvoir à Dominique JACQ

SECRETAIRE : Pascal THEVENON

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-069 : EDUCATION- JEUNESSE. Conseil Municipal des Jeunes

Rapporteur : Mme. Marjorie SOURANC LEMOINE, 2eme adjointe en charge de la Jeunesse et du Sport.

Il est fait part de l'engagement de la nouvelle équipe municipale d'instaurer sur la commune, une nouvelle instance de participation citoyenne afin d'associer les jeunes à la vie locale, à savoir un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) qui doit permettre aux jeunes de s'exprimer, de proposer des idées et de participer à des projets d'intérêt collectif.

Les objectifs définis par la commission Jeunesse et Sports sont :
- Favoriser la participation citoyenne des jeunes,
- Sensibiliser la jeunesse à la vie démocratique,
- Responsabiliser la jeunesse et leur donner le pouvoir de décider,
- Recueillir la vision de la jeunesse pour améliorer la commune.

Il est donné lecture de du projet de charte résumé ci-dessous, qu'il est proposé d'approuver.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260608-D_2026_69_B-DE



Après en avoir délibéré et à l'unanimité (23/23 voix), le Conseil municipal :

APPROUVE la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes
APPROUVE la charte du Conseil Municipal des Jeunes
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Pour copie conforme, en Mairie, le 8 juin 2026.

Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

MAIRIE DE SAINT PEAN
35 Ille-et-Vilaine